

Procès-verbal du Conseil Syndical du 29 juin 2016
Salle de l'Intercommunalité à Cadours

L'an deux mille seize, le 29 juin, les membres de l'assemblée délibérante du PETR Pays Tolosan régulièrement convoqués, se sont réunis à 19 h 00 dans la salle intercommunale de Cadours.

Votants :

4C : Roland CLEMENCON, Denis DULONG, Alain CLUZET, Didier LAFFONT, Joël MELAC

CCCB : Sabine GEIL-GOMEZ, Thierry SAVIGNY, Joël CAMART, Patrice SEMPERBONI, Christian ROUGE, Laurent USZES, Denis BACOU,

C3G : Didier CUJIVES, Véronique MILLET, Philippe SEILLES, Jean-Claude MIQUEL, Nicolas ANJARD,

CCF : Philippe PETIT, Guy NAVLET, Daniel DUPUY, Jean-Paul VASSAL, Francis BERGON,

CCSG : Nicolas ALARCON, Christian OUSTRI,

Nombre de délégués : 47

Quorum : 24

Date de convocation : 21-06-2016

Membres présents : 24

Membres absents excusés : 11

Suppléants : 03

Absents excusés suppléés : Daniel ANTIPOU, Herveline JACOB, Véronique CHENE, Michel ANGUILLÉ,

Absents ayant donné pouvoir: Frédéric MARTIN, Daniel CALAS, André FONTES, Janine GIBERT, Colette SOLOMIAC, Gérard JANER, Edmond VINTILLAS

Secrétaire de séance : Véronique MILLET - Désignée à l'unanimité

INTRODUCTION

Le Président ouvre la séance en remerciant le Maire de Cadours et le Président de la communauté de communes des Coteaux de Cadours d'avoir mis à disposition cette salle pour accueillir le Conseil Syndical, et qui permet de tenir les engagements pris, à savoir, de tenir les Conseils Syndicaux dans tout le territoire.

ADMINISTRATION GENERALE : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

1. Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Le Président rappelle qu'il convient de nommer, à chaque début séance du Conseil Syndical un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il demande à l'un des membres de l'Assemblée de se proposer pour être secrétaire de séance. Madame Véronique MILLET propose sa candidature comme secrétaire de la séance du 29 juin 2016.

Véronique Millet est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE : APPROBATION DES COMPTES RENDUS

2. Approbation du Compte Rendu du Conseil Syndical n°5 – 18 avril 2016

Le Président demande aux membres du Conseil Syndical s'il y a lieu d'intégrer des interventions ou corrections au compte rendu du Conseil Syndical du 18 avril 2016, tel que proposé, et de se prononcer sur son approbation.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE : CONFERENCE DES MAIRES

3. Conférences des Maires

La première Conférence des Maires s'est tenue le samedi 18 juin 2016 à Castelnau d'Estrétefonds, accueillie par Daniel Dupuy, maire de la commune, devant 47 maires ou communes représentées, des délégués du PETR, des membres du GAL, en présence de Michel Portes, député suppléant et Claude Raynal, sénateur.

Lors de la conférence, le président du PETR a introduit la réunion en rappelant le rôle et mission du PETR, dispositif national, voulu par le législateur qui succède au dispositif « Pays ». Il a rappelé que les lois MAPTAM et NOTRe ont modifié durablement l'organisation de nos collectivités. C'est donc un lieu de débats, d'échanges et de réflexion des collectivités territoriales qui le composent sur l'aménagement du territoire, notamment dans les domaines économique, écologique, culturel et social.

La Conférence des Maires en est un des temps forts, puisqu'elle doit donner son avis avant de la soumettre au vote des EPCI. Le Président a insisté sur l'urgence de travailler, d'échanger, de construire ensemble ce projet de territoire et qu'il soit reconnu par tous comme un fil conducteur de notre développement.

Michel des Rochettes, président du Conseil de Développement, a fait le point sur sa constitution et le cycle de rencontres et d'échanges avec les acteurs de la société civile qu'il a entrepris. Il a présenté les grandes lignes du projet qui sera portée par la démarche participative aux côtés des élus. Il a conclu son propos en remerciant Monsieur Clemençon qui lui a proposé de tenir la première séance plénière du Conseil de Développement durant la fête de l'Ail de Cadours, qui se déroulera le samedi 27 août 2016 à 16h00.

Les six présidents ont présenté les travaux de leurs commissions respectives, la méthodologie appliquée pour faire remonter les enjeux partagés et transverses, les premières pistes d'actions, ainsi que les échéances à respecter pour élaborer le projet de territoire. Ce PETR s'appuie sur les bilans, diagnostics et schémas territoriaux existants, héritage du Pays Tolosan, qui ont permis de repérer les enjeux partagés des six commissions : l'accueil de population, avec 2 000 habitants de plus chaque année, la vitalité de nos

populations, jeunes, actives, la dynamique d'accueil et de création d'activités, un cadre de vie préservé, mais également, la volonté affichée de s'engager dans la transition énergétique, de faciliter la mobilité en limitant les flux automobiles, de créer des activités et emplois non délocalisables, et de préserver notre environnement.

Les présidents des commissions ont pu ainsi, tour à tour, développer la méthodologie et les travaux thématiques qui font émerger un projet de territoire avec des axes transversaux qui en seront l'ossature.

Monsieur Claude Raynal, sénateur, a conclu cette matinée en rappelant que le PETR Pays Tolosan, est comme tous les autres PETR, une structure voulue par le législateur, une interface facilitante entre les décideurs et les financeurs . Il faut maintenant et rapidement en faire un outil opérationnel sous peine de se couper des aides du Département, de la Région et de l'Europe, sans lesquels nos collectivités ne pourront pas décliner le projet de territoire en opérations concrètes.

DISPOSITIF LEADER

4. Leader : Assemblée constitutive du GAL

Notre Groupe d'Action Local (GAL) est constitué d'un collège public, 13 membres titulaires et 13 membres suppléants du PETR, et d'un collège représentant la société civile dans sa diversité, composé de 14 membres titulaires et 14 membres suppléants. A ce jour, la liste nominative se compose de :

COLLEGE PUBLIC	
Titulaires	Didier CUJIVES- Daniel CALAS - Jean-Claude MIQUEL - Sabine GEIL-GOMEZ - Thierry SAVIGNY - Hugo CAVAGNAC - Guy NAVLET - Roland CLEMENCON - Denis DULONG - Jean-Luc LACOME - Gilles MARTIN - Jean-Marc DUMOULIN - Éric OGET
Suppléants	Nathalie THIBAUT - André FONTES - Philippe SEILLES- Patrice SEMPERBONI-Joël CAMART- Daniel DUPUY - Colette SOLOMIAC - Alain CLUZET- Joël MELAC- Jean-Louis FLORES - Nicolas ALARCON- Vincent LAVIGNOLLE - Didier ROUX

COLLEGE SOCIETE CIVILE

Structure	Titulaire	Suppléant
Conseil de Développement	Michel DES ROCHETTES	En cours de désignation
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	Bernard FARJOURNEL	Alain DI CRESCENZO

Chambre des Métiers et de l'Artisanat 31	Robert DEL SANTO	Louis BESNIER
Chambre d'Agriculture 31	Véronique FOULQUIER	Yvon PARAYRE
Association Syndicale Libre Eurocentre	Eric SENEGERS	Valérie JIMENEZ
AOC Vin de Fronton	Frédéric RIBES	Guy SALMONA
AOC Ail de Cadours	Sébastien TAUPIAC	Fabrice FURLAN
Comité Départemental du Tourisme 31	Christine STEBENET	Line MALRIC
Comité Bassin Emploi Nord Est Toulousain	Nicole LOZE	Chantal MOURIER
Comité Bassin Emploi Nord Toulousain	Pierre SANCHEZ	Gérard BOUILLIN
Association PERISCOL	Marie-Luce FOURCADE	Cécile BLOY
Universités Toulouse	Bruno SIRE	Jacinthe BESSIERE-HILAIRE
Multimusique	Frédéric COSTAMAGNA	Eric SAROCCA
Coteaux 21	Sophie LAY	Guy BELLIS

L'installation du Groupe d'Action Local s'est déroulée le samedi 11 juin 2016 à la mairie de Saint Sauveur. Après l'appel des membres délégués des deux collèges et l'assurance que la règle du double quorum était bien respectée, le président a effectué une présentation de la structure PETR, de son rôle et de son implication dans le programme Leader. Le rappel de l'historique de ce fonds à destination des territoires très ruraux a introduit sa philosophie ainsi que le rôle et les missions attendues d'un Groupe d'Action Local.

Il a été remis une première ébauche de règlement intérieur, ainsi que deux propositions de grille d'évaluation pour la sélection des projets éligibles aux fonds Leader, qui pourront être débattus et adoptés lors de la prochaine réunion.

Le GAL n'a pas de structure juridique propre, c'est pourquoi il est demandé par l'Autorité de Gestion d'une part, d'adopter un règlement intérieur et, d'autre part, d'avoir adopté une grille unique de sélection pour garantir l'égalité de traitement entre les porteurs de projet, et pour contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie de développement local grâce à une meilleure qualité des projets financés,

Après un long échange entre les membres du GAL, il a été procédé à l'élection du président de cette structure.

Jean-Luc Lacomme et Didier Cujives se sont déclarés candidats. L'élection s'est déroulée à bulletin secret. Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Votants : 21 - Blancs / nuls : 1 - Exprimés : 20

Jean-Luc LACOME : 9 voix

Didier CUJIVES : 10 voix

Bruno SIRE : 1 voix

Didier CUJIVES a été élu président du GAL Pays Tolosan.

Il a été convenu d'envoyer un lien aux membres titulaires et suppléants de la société civile du GAL pour qu'ils puissent télécharger la candidature LEADER. Les membres du GAL ont validé la proposition d'une session d'information - formation prévue dès septembre pour répondre à leurs interrogations sur les missions d'un GAL, la sélection des projets, l'attribution des fonds, le suivi des opérations et, ce, avant la tenue du premier Comité de Programmation.

DOSSIER EN COURS

5. Installation de l'Espace Information Energie (EIE)

Le PETR Pays Tolosan va accueillir à son siège l'Espace Info Energie (EIE) qui devrait commencer à fonctionner durant le quatrième trimestre 2016.

Il a pour objectifs d'aider les particuliers lors de la construction, de la rénovation, du chauffage de leur logement, à installer des énergies renouvelables, faire des économies au quotidien et connaître les aides financières de ce secteur.

Il aura trois missions au quotidien :

- 1- le conseil technique sur les aides publiques et sur les artisans RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) par téléphone et permanence,
- 2- l'animation : salon, thermographie, fête de l'énergie...
- 3- le travail administratif (fiche contact, préparations, réunions, bilans, etc...)

Une réunion s'est déroulée avec les services du Conseil Départemental pour définir l'implantation des permanences et de leur fréquence. Il sera basé au siège du PETR à Rouffiac –Tolosan, et passera 80% de son temps de travail sur notre territoire. Quatre lieux de permanences ont été proposés pour une irrigation optimale du territoire :

- 1- **Rouffiac** – locaux du PETR : elle desservira la C3G et la CCCB
- 2- **Bouloc** – mairie ou Maison Des Solidarités : elle desservira la CCVA et la CCF
- 3- **Grenade sur Garonne** - mairie ou Maison Des Solidarités : elle desservira la CCSG
- 4- **Cadours** : mairie ou locaux de la 4C : desservira l'ensemble de la 4C.

Depuis 2015, le Conseil Départemental a mis en place un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour inciter et accompagner la réalisation de travaux dans les logements privés, afin de lutte contre la précarité énergétique et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et / ou handicapées. Pour animer cette opération au plus près de nos populations, le Département a missionné un opérateur, le groupement SOLIHA – Expertise et Patrimoine, pour effectuer des permanences d'une demie journée par mois dans chaque communauté de communes.

Il est primordial que les deux permanences soient organisées dans la même unité de temps et de lieu pour proposer un guichet unique à nos habitants. Il faut également préciser qu'une permanence du CAUE viendra renforcer cette plate-forme dédiée à la rénovation énergétique.

Les présidents des EPCI ont été contactés pour la permanence du PIG, et il convient qu'avec les maires des communes accueillantes, il y ait une coordination nécessaire pour que les trois intervenants puissent avoir à leur disposition une salle avec un bureau lors d'entretien individuel, de prises électriques et d'une connexion internet. D'autre part, le CD 31 va lancer le recrutement d'un ingénieur territorial pour l'Espace Info Energie qui devrait être effectif courant troisième trimestre 2016 : dès sa prise de fonction, une réunion avec tous les acteurs et partenaires sera organisée pour fixer le calendrier des permanences (jour et fréquence).

Un bilan sera établi au bout d'une année de fonctionnement et les permanences seront adaptées plus finement aux besoins des populations.

EXERCICE DU MANDAT : RENOUVELLEMENT DU BUREAU

6. Renouvellement du Bureau : élection des Vice-Présidents

Suite au courrier de la Préfecture de la Haute-Garonne rappelant les règles s'appliquant pour l'élection de vice-présidents d'un PETR (notamment l'article L.2122-4 du CGCT) qui doit se dérouler au scrutin secret, même dans l'hypothèse où l'ensemble des membres de l'assemblée ait votée à l'unanimité à main levée, il convient donc d'annuler les délibérations n°31 à 35 prises lors du dernier Conseil syndical et de procéder à l'élection des vice-présidents suite à la démission de Monsieur Eric OGET, 2^{ème} vice-président et de celle de Monsieur Jean BOISSIERES, 6^{ème} Vice-Président.

Monsieur le Président rappelle que la composition de ce bureau :

Thierry Savigny : 1^{er} Vice-Président

Eric Oget : 2^{ème} Vice-Président

Philippe Petit : 3^{ème} Vice-Président

Roland Clemençon : 4^{ème} Vice-Président

Daniel Calas : 5^{ème} Vice-Président

Jean Boissières : 6^{ème} me Vice-Président

Il est procédé à l'élection des Vice-Présidents à bulletin secret et à la majorité absolue (articles L.2122-1, 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Le Président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 2^{ème} Vice-Président.

Monsieur Guy NAVLET déclare sa candidature

Résultat :

Votants : 31 - Nuls : 0 - Blancs : - 1 - Exprimés : 30

Après dépouillement, Monsieur Guy NAVLET est élu 2^{ème} Vice-Président

Le Président demande aux candidats de se déclarer pour le poste de 6^{ème} Vice-Président.

Monsieur Joël CAMART déclare sa candidature.

Résultat :

Votants : 31 - Nuls : 0 - Blancs : - 1 - Exprimés : 30

Après dépouillement, Monsieur Joël CAMART est élu 6^{ème} Vice-Président

Le Président rappelle qu'une délégation est attribuée à chaque Vice-Président en fonction des missions dédiées au PETR Tolosan.

Le Président propose que dans un souci de lisibilité et de transparence, les vice-présidents continuent de présider et d'animer leurs commissions:

- ✓ Thierry Savigny animera la commission coopération et du numérique
- ✓ Guy Navlet animera la commission Mobilité et Environnement
- ✓ Philippe Petit animera la commission Développement Economique et l'Emploi
- ✓ Roland Clemençon animera la commission Services à la Population
- ✓ Daniel Calas animera la commission Tourisme et Culture Joël Camart animera la commission Habitat et transition énergétique

7. Création de poste

Le Président rappelle la situation particulière d'une de nos salariées. Après avoir présenté l'historique de la situation, il donne lecture du courrier reçu du service juridique de la préfecture de la Haute-Garonne qui, au vu des éléments et de la jurisprudence, incite vivement le PETR à reprendre cette salariée aux mêmes conditions que son emploi précédent au sein de l'association Pays Tolosan.

Il expose que les deux salariées sont en poste jusqu'au 31 août 2016, la première en CDD, la seconde, mise à disposition à mi-temps par convention. Il convient également de commencer à s'interroger sur le renouvellement.

Il est proposé, conformément aux dispositions de la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005, et notamment de l'article L.1224-3 du Code du travail, de créer un poste en CDI de droit public - attaché principal - IB 922, et d'autoriser le Président à effectuer toutes les démarches afférentes à cette création.

(Voix contre : 0 - Abstention : 0 - Pour : 31)

QUESTIONS DIVERSES

8. Questions diverses

8.1. Assemblée des Territoires – désignation de délégués

La Présidente de la région Occitanie a confirmé son intention que les territoires de projets (Pays, PETR, GAL, PNR...) soient des relais indispensables pour prendre en compte la diversité territoriale et être à l'écoute des besoins des citoyens. Elle souhaite initier une organisation inédite au travers de l'Assemblée des territoires de la région. L'assemblée sera composée de 158 membres élus désignés par les territoires de projets tels le PETR Pays Tolosan, avec une parité homme - femme. Trois missions lui seront confiées :

Concertation : formuler des recommandations sur les grandes décisions et réflexions du Conseil Régional (Schémas : SRDE2I, SRADDET ...)

Capitalisation et transfert : être un lieu d'échanges d'expériences, d'enrichissement des pratiques et mise en réseau

Expérimentation et Innovation : pour que le conseil régional puisse tester sur des territoires pilotes un nouveau dispositif, ou que les collectivités puissent réinventer la façon de concevoir et mettre en œuvre des politiques publiques)

C'est une démarche inédite ancrée sur la réalité des territoires et la coopération.

Il nous est proposé de désigner 4 titulaires et 4 suppléants, en respectant la parité homme femme, qu'une représentation qui tiennent compte des bassins vécus :

- C3G- CCCB- CCF : deux titulaires, deux suppléants

-CCSG – 4C : deux titulaires, deux suppléants

Après la tenue de la commission permanente de juillet, la Région nous saisira officiellement pour connaître nos représentants afin que la première assemblée des territoires se tienne en octobre. Un appel à candidature est lancé pour que le prochain Conseil Syndical puisse valider ces candidatures.

8.2. Contrats de Ruralité

Lors du troisième Comité Interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, à Privas (Ardèche), 37 mesures ont été annoncées, dont la 33ème relative au "Contrat de ruralité, qui ont été précisées le 23 juin dernier, lors d'une réunion entre l'ANPP et le cabinet de Jean-Michel BAYLET, Ministre de l'Aménagement du Territoire, aux côtés de l'ARF, l'ADF, l'AdCF, l'AMF et l'AMRF.

Plusieurs arbitrages sont encore à opérer, mais d'ores et déjà, il est acté que :

- Les contrats de ruralité auront pour objectif de coordonner tous les outils, dispositifs et moyens existants (ZRR, DETR, FISAC...) pour accompagner le développement des territoires ruraux, sur la base d'un projet de territoire, couvrant les 6 axes suivants : accès aux services et aux soins, revitalisation des bourgs centres, attractivité du territoire (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme etc...), la mobilité et l'accessibilité, la transition énergétique et la cohésion sociale.
- Ces contrats seront prioritairement signés avec les Pôles territoriaux (PETR) et éventuellement les EPCI dont le périmètre résulte d'une fusion à l'échelle Pays, pour une durée de 3 ans (pour se caler sur les CPER et les programmations européennes), puis pour une durée de 6 ans.
- Les signataires seront l'Etat, le Pôle territorial (le Gouvernement ne veut pas d'autres formes juridiques pour le portage) et les EPCI membres, auxquels pourront être associés la région, le département et d'autres partenaires.
- Une enveloppe dédiée à l'animation des contrats de ruralité sera disponible, et prendra en compte une partie de l'ingénierie.
- Calendrier : phase expérimentale Septembre-Octobre 2016 avec une vingtaine de "territoires tests", élaboration des candidatures Octobre-Novembre et signature des premiers contrats pour le 1er Janvier 2017. Nous avons demandé à la Préfecture de la Haute-Garonne d'organiser une rencontre pour préparer l'élaboration de notre Contrat de Ruralité.

8.3. Charte graphique

Le Président expose à l'assemblée que le Bureau a travaillé sur l'identité visuelle du PETR et présente la charte graphique sélectionnée. L'idée qui a prévalu a été de conserver l'univers graphique du Pays Tolosan pour ne pas avoir de rupture avec la communication. Le conseil syndical n'émet aucune remarque.

Le Président demande s'il y a encore des remarques questions à traiter, ou questions.

Nicolas Anjard demande à ce que les commissions puissent se dérouler, à l'identique des conseils Syndicaux sur tout le territoire. Le Président rappelle que la première réunion des commissions, organisée par chaque président s'est naturellement positionnée sur son territoire. Il appartient à chacun proposer un lieu, une salle dès lors que la date de la commission est fixée.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 20h45.

Le Président



Didier CUJIVES